



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
ATTIJARI LEASING
SA au capital de 21. 250.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le **Vendredi 13 Juin 2008** à 10 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise- IACE- Avenue principale-les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2007;
2. Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2007;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2007;
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2007;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2007;
6. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2007;
7. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2008;
8. Emission d'emprunts obligataires;
9. Franchissement de seuils.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

Pour Le Conseil d'Administration



التجاري ليزنغ
Attijari Leasing

Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2007 et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers d'Attijari Leasing arrêtés au 31/12/2007, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2007 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat bénéficiaire de l'exercice 2007 soit 1 585 502 DT sur les sommes figurant au compte « résultats reportés ».

Suite à cette affectation, le solde du compte « résultats reportés » passe de -21 468 170 DT à -19 882 668 DT.

Cette résolution est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2007 à 33 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution est adoptée à.....



التجاري ليزنغ
Attijari Leasing

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2008 à 9 mille dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 30 millions de dinars pour le financement de son exploitation et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate le franchissement de seuil à :

- La hausse du tiers et de la moitié du capital effectué par Attijari Bank de Tunisie
- La baisse du dixième du capital effectué par le groupe Ben JEMAA
- La baisse du vingtième du capital effectué par Tunisian Quatari Bank.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est adoptée à.....